
DÉPARTEMENT DE PÉDAGOGIE SPÉCIALISÉE

PLAN D'ÉTUDES

Enseignement spécialisé

Programme d'études Master *Major*
90 + 30 crédits ECTS

Valable à partir du semestre d'automne 2025

Approuvé par la Commission Études de la Faculté le 5 juin 2025

Approuvé par la Direction de la formation et des affaires culturelles (DFAC) le 12 août 2025

1 Bases légales

Le plan d'études suivant repose sur les bases juridiques suivantes :

- Règlement du 19 septembre 2024 concernant les conditions d'admission complémentaires à la Faculté des sciences de l'éducation et de la formation
- Règlement du 19 septembre 2024 des études à la Faculté des sciences de l'éducation et de la formation (Règlement des études)
- Directives du 17 octobre 2024 relatives à la reconnaissance des acquis antérieurs

2 Informations générales sur les études

2.1 Description du programme d'études

Ce programme d'études *Major* à 90 crédits ECTS en enseignement spécialisé s'insère dans le **Master of Science spécialisé en pédagogie spécialisée : orientation enseignement spécialisé** (90 crédits ECTS). Il n'est pas possible de suivre un programme d'études *Minor* à 30 crédits ECTS en parallèle à ce programme d'études.

Ce programme de Master permet d'acquérir de solides compétences théoriques et pratiques pour enseigner, dans une perspective inclusive, auprès d'élèves ayant des besoins éducatifs particuliers. Sa particularité est de lier l'enseignement académique et l'apprentissage de compétences pratiques, et une formation à la recherche. Le cursus, fondé sur les connaissances scientifiques récentes, permet d'approfondir la connaissance des différentes formes de handicaps/troubles, de réfléchir aux notions de différence, handicap, inclusion, collaboration interdisciplinaire, partenariat école-famille, et d'acquérir des moyens d'évaluation et d'intervention ajustés aux besoins spécifiques des élèves concernés par l'enseignement spécialisé.

Le programme d'études respecte la diversité et recommande l'accessibilité à l'apprentissage pour toutes et tous en diversifiant les contextes d'enseignement par des stages accompagnés. Les stages s'effectuent dans des contextes variés, comme les classes ordinaires avec mesures de soutien, les classes inclusives et les institutions spécialisées. Chaque stage est accompagné de séminaires assurant les liens entre pratique, réflexion et recherche.

2.2 Langue de la formation

Le programme d'études *Enseignement spécialisé* (90 crédits ECTS) peut s'effectuer en français ou en allemand. Ce document présente le plan d'études francophone.

2.3 Conditions et délais d'admission

Les conditions d'admission à l'Université de Fribourg (Règlement du 26 mars 2020 concernant l'admission et l'immatriculation des étudiant-e-s et des auditeurs et auditrices à l'Université de Fribourg), ainsi que les conditions d'admission à la Faculté (Règlement concernant les conditions d'admission complémentaires) font foi.

Les candidats et candidates titulaires d'un diplôme d'enseignement pour le degré primaire reconnu par la CDIP ainsi que les personnes qui ont obtenu le diplôme de bachelor dans une filière d'études intégrée pour le diplôme d'enseignement du degré secondaire I sont également admissibles. Ils et elles accomplissent durant leurs études de Master un « complément » de 30 crédits ECTS (*Fondements de la pédagogie spécialisée* ; voir annexe).

Les candidats et candidates titulaires d'un Bachelor en pédagogie spécialisée (Diplôme en éducation spécialisée) sont admissibles. Ils et elles accomplissent durant leurs études de Master un « complément » de 30 crédits ECTS (*Fondements de l'enseignement en classes ordinaires* ; voir annexe).

L'accès à la formation n'est pas garanti. En fonction de la capacité d'accueil et des places de stage, le Conseil d'Etat peut exceptionnellement limiter l'admission à la formation (art. 24 Loi sur l'Université du 19 novembre 1997).

Le début des études n'est possible qu'au semestre d'automne. Les inscriptions tardives ne sont pas autorisées.

2.4 Conditions d'accès aux études de Master anticipées

Il n'est pas possible de suivre ce programme d'études de manière anticipée.

2.5 Mobilité

En raison des stages organisés tout au long du cursus, un semestre de mobilité ne peut être envisagé sans prolonger la durée des études.

2.6 Titre décerné

Le titre décerné est **Master of Science spécialisé en pédagogie spécialisée : orientation enseignement spécialisé**.

3 Programme d'études

Le programme d'études comprend 90 crédits ECTS répartis en 5 modules obligatoires.

3.1 Objectifs de la formation

Ce programme s'adresse aux étudiant·e·s souhaitant devenir enseignant·e·s spécialisé·e·s ou souhaitant poursuivre un cursus scientifique dans le champ de la pédagogie spécialisée. La finalité générale de ce programme est qu'ils/elles acquièrent de solides compétences théoriques et pratiques pour enseigner auprès d'élèves ayant des besoins éducatifs particuliers. Sa particularité est de lier l'enseignement académique et l'apprentissage de compétences pratiques, et une formation à la recherche.

Les compétences conférées tiennent compte des matières définies dans le Règlement de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) du 22 juin 2023 concernant la reconnaissance des diplômes de hautes écoles dans le domaine de la pédagogie spécialisée (orientation éducation précoce spécialisée et orientation enseignement spécialisé).

Le cursus est articulé autour de trois axes principaux :

- acquisition de **connaissances théoriques et épistémologiques** dans le champ de l'enseignement spécialisé ;
- acquisition de **compétences scientifiques** ;
- acquisition de **compétences professionnelles**.

3.1.1 Connaissances théoriques et épistémologiques

Au terme de sa formation, l'étudiant·e aura acquis des connaissances approfondies sur les caractéristiques et besoins des élèves de l'enseignement spécialisé nécessitant des soutiens complexes et différenciés : élèves présentant des troubles neurodéveloppementaux, avec un focus particulier sur le trouble du développement intellectuel, le trouble du spectre de l'autisme, les troubles d'apprentissage, les troubles de la communication, un multihandicap ou un polyhandicap, des troubles du comportement, des situations de vulnérabilité sociale et/ou psychique. L'étudiant·e identifiera les besoins des élèves en tenant compte de son environnement familial, scolaire, social et de ses spécificités culturelles. Il/elle utilisera des procédures d'évaluation diagnostique et des méthodes d'observation différenciée. Il/elle aura acquis des connaissances et des compétences sur les modèles de co-enseignement et la mise en œuvre des pratiques probantes dans le domaine. Il/elle planifiera des projets pédagogiques et des interventions ajustées aux besoins et aux caractéristiques de l'élève selon le handicap, le déficit et les difficultés présentées. Les étudiants disposeront de connaissances théoriques approfondies notamment dans les domaines suivants : le handicap et les besoins éducatifs particuliers sous l'angle pédagogique, psychologique, médical, sociologique, historique, éthique et juridique ; les caractéristiques diagnostiques et les conditions d'apparition de différentes formes de handicap et de troubles psychiques ; les méthodes de soutien fondées sur des données probantes pour les enfants et les adolescents ayant des besoins éducatifs particuliers ; les modèles théoriques, méthodes et résultats de recherches empiriques concernant le diagnostic, la planification du soutien, l'enseignement, la coopération et le conseil dans le domaine de la pédagogie spécialisée ; les structures et fonctionnements du système scolaire et des mesures de soutien en pédagogie spécialisée ; les méthodes de recherche en pédagogie spécialisée.

3.1.2 Compétences scientifiques

Une fois sa formation achevée, l'étudiant·e sera capable de choisir une problématique de recherche scientifique dans le domaine de l'enseignement spécialisé et de planifier, mettre en œuvre et rédiger un projet de recherche dans le cadre du mémoire de Master. Il/elle aura acquis des connaissances des processus de recherche scientifique en développant les capacités à évaluer et à refléter de manière critique les recherches existantes dans le domaine de l'enseignement spécialisé. Il/elle aura également acquis des connaissances des procédures statistiques et des capacités à les utiliser, ainsi que l'examen critique des études et des procédures de test dans un contexte de recherche. L'étudiant·e sera conscient·e des enjeux éthiques de la recherche dans le champ de la pédagogie spécialisée et en tiendra compte dans ses lectures et futures pratiques de recherche et de d'enseignement. Il/elle sera capable d'exercer un rôle de conseil et de soutien dans une équipe pluridisciplinaire sur les questions relatives à la pédagogie spécialisée. Il/elle sera capable de mobiliser les savoirs issus de la recherche pour éclairer et ajuster les pratiques pédagogiques, s'engager dans des démarches d'évaluation, de lecture critique et de production de connaissances professionnelles. Il/elle sera capable de rédiger des travaux de manière conforme aux normes scientifiques en vigueur au sujet des méthodes de recherche empiriques (quantitatives et qualitatives), ainsi que des connaissances théoriques et pratiques en statistiques descriptives et inférentielles.

3.1.3 Compétences professionnelles

En matière de savoir-faire, l'étudiant·e sera capable d'élaborer un projet pédagogique individualisé en collaboration avec les acteurs pour formuler et réaliser des objectifs d'accompagnement selon une approche coordonnée. Il/elle sera capable de coordonner les projets pédagogiques de manière interdisciplinaire. Il/elle sera capable de justifier le choix et le contenu de ses interventions à partir de connaissances théoriques et de données scientifiques. Il/elle maîtrisera les savoirs enseignés en se fondant sur les finalités de l'enseignement spécialisé, les objectifs des plans d'études en vigueur et les compétences attendues. Il/elle sera capable de concevoir des séquences d'enseignement-apprentissage variées et cohérentes à partir d'ouvrages méthodologiques et/ou approches théoriques fondées sur les preuves. Il/elle sera capable de concevoir des activités d'enseignement et d'apprentissage qui s'insèrent dans une planification globale et présentent une gradation précise des objectifs.

L'étudiant·e sera capable d'évaluer la progression des apprentissages et d'ajuster le projet pédagogique, les interventions et/ou les activités d'enseignement-apprentissage. Il/elle sera capable d'utiliser des procédures diagnostiques et des méthodes d'observation différenciées axées sur les élèves selon leur situation, les interactions et le contexte, ainsi qu'à analyser et interpréter les résultats de celle-ci. Il/elle sera capable de concevoir des séquences d'enseignement différenciées, accessibles et flexibles. Il/elle sera capable de mettre en œuvre des pratiques différenciées et des stratégies inclusives de gestion de classe. Il/elle sera capable d'utiliser de méthodes coopératives, interactives et centrées sur l'élève, en intégrant des technologies d'assistance et des ressources différenciées. Il/elle saura aménager des offres de formation intégrative à tous les degrés (cycles) de la scolarité obligatoire, du secondaire II et lors de la transition professionnelle.

Il/elle aura acquis des compétences de gestion de la dynamique de classe ou des élèves. Il/elle sera capable de travailler en équipe interdisciplinaire avec les différents spécialistes et saura instaurer une relation partenariale de manière éthique et responsable. Il/elle maîtrisera les modalités de co-enseignement, d'accompagnement direct et indirect, de concertation pluridisciplinaire et de coordination d'équipe autour de l'élève. Il/elle sera capable de faire participer activement la famille, en tenant compte de l'environnement scolaire et social. Il/elle sera capable d'animer ou co-animer des réunions de coordination autour des élèves à besoins spécifiques. Il/elle sera à même d'analyser le rôle et le fonctionnement des différents acteurs du système dans lequel il/elle évolue. Il/elle sera capable de conduire des entretiens et aura de bonnes capacités de communication à l'oral et l'écrit. L'étudiant·e sera en mesure de prodiguer une activité de conseil dans le domaine de la pédagogie spécialisée aussi bien dans le cadre de l'enseignement spécialisé que dans celui de l'école ordinaire. Il/elle sera capable d'exercer en tant qu'enseignant·e spécialisé·e dans toutes les structures du système éducatif. Il/elle sera capable d'assumer la coresponsabilité de la prise en compte de l'approche intégrative dans le système éducatif.

En matière de savoir-être, l'étudiant·e sera capable de se livrer à une autoréflexion critique sur sa pratique pédagogique et sur les séquences d'enseignement qu'il/elle propose. Enfin, il/elle sera capable de respecter les règles du « vivre-ensemble » et nourrira sa pratique par une curiosité scientifique durable.

3.2 Structure générale de la formation

Le programme comprend 90 crédits ECTS répartis en 5 modules.

Toutes les unités d'enseignement sont proposées chaque année. Les descriptifs et informations détaillées sur les unités d'enseignement de l'année académique en cours se trouvent dans le programme des cours de l'Université de Fribourg.

Sur demande auprès du secrétariat du Département de pédagogie spécialisée, l'étudiant ou l'étudiante peut obtenir l'accès à une troisième tentative à une évaluation. Cette demande ne peut concerner qu'une seule évaluation sur l'ensemble du plan d'études et n'est possible que pour les unités d'enseignement suivantes :

- Statistiques I et II
- Statistiques III
- Statistiques IV
- Processus de recherche

Master of Science spécialisé en pédagogie spécialisée : orientation enseignement spécialisé Major : « Enseignement spécialisé » 90 ECTS	
Module 1 (15 ECTS) <i>Fondements de l'enseignement spécialisé 1</i>	Module 2 (12 ECTS) <i>Fondements de l'enseignement spécialisé 2</i>
Module 3 (12 ECTS) <i>Fondements de la recherche</i>	Module 4 (21 ECTS) <i>Pratique de l'enseignement spécialisé</i>
Module 5 (30 ECTS) <i>Mémoire de Master</i>	

3.3 Structure des modules

Module 1 – Fondements de l'enseignement spécialisé 1		15 crédits ECTS
Ce module permet d'acquérir les compétences fondamentales dans le champ de l'enseignement spécialisé. Celles-ci incluent :		
- des connaissances et capacités à évaluer et développer des stratégies d'apprentissage fondées sur les preuves pour planifier des soutiens scolaires adaptés aux élèves qui présentent des troubles d'apprentissage ; - des connaissances et capacités à évaluer et à intervenir avec des élèves qui présentent des troubles du comportement au regard des données probantes ; - des connaissances et capacités à évaluer et identifier les troubles du langage oral et écrit et à proposer des soutiens ajustés aux besoins des élèves ; - des connaissances et capacités à utiliser des procédures d'évaluation diagnostiques et des méthodes d'évaluation différenciées pour planifier et à édifier des projets pédagogiques ajustés aux besoins spécifiques des élèves en tenant compte de l'environnement familial, scolaire et social de l'élève ; - des connaissances et capacités à concevoir et à planifier des interventions ajustées aux besoins des élèves dans des mesures de scolarisation intégrative ou dans des classes de l'enseignement spécialisé ; - des connaissances des modalités de co-enseignement, de concertation et de coordination d'un réseau pluridisciplinaire ; - des connaissances des aspects éthiques et juridiques liés à la prise en charge scolaire des élèves à besoins éducatifs particuliers.		
Unités d'enseignement :		
F22.00025	Troubles d'apprentissage et modèles d'intervention	3 crédits ECTS
F22.00065	Troubles du comportement : pratiques probantes	3 crédits ECTS
F22.00197	Troubles du langage et de la communication	3 crédits ECTS
F22.00078	Évaluation diagnostique en enseignement spécialisé	3 crédits ECTS
F22.00220	Collaboration, co-enseignement et apprentissages	3 crédits ECTS
Modalités d'évaluations :		
F22.00025	Évaluation intégrée au cours, avec note (IN)	
F22.00065	Évaluation intégrée au cours, avec note (IN)	
F22.00197	Évaluation intégrée au cours, avec note (IN)	
F22.00078	Évaluation intégrée au cours, avec note (IN)	
F22.00220	Évaluation durant les sessions officielles de la Faculté, avec note (EN)	

Module 2 – Fondements de l’enseignement spécialisé 2		12 crédits ECTS
Ce module permet d’acquérir des compétences spécifiques au champ de l’enseignement spécialisé. Celles- ci incluent : • des connaissances et capacités comprendre la neurodiversité des profils cognitifs et affectifs des élèves sur la base des recherches neuroscientifiques, pédagogiques, psychologiques, médicales, sociologiques, historiques, éthiques et juridiques ; • des connaissances et capacités à évaluer et à intervenir auprès des élèves multihandicapés au regard des recherches dans une perspective interdisciplinaire ; • des connaissances et compétences réflexives pour la prise en charge des élèves issus de la migration en tenant compte de leurs spécificités culturelles, de leur contexte de vie et des inégalités dans une perspective sociologique intégrative ; • des connaissances et capacités à agir de manière interdisciplinaire avec les différents partenaires (parents, spécialistes) ; • des connaissances et capacités à prodiguer une activité de conseil dans le domaine de la pédagogie spécialisée aussi bien dans le cadre de l’école ordinaire que dans l’enseignement spécialisé ; • des connaissances et des compétences pour adopter des méthodes d’intervention fondées sur les données probantes et d’en évaluer leur efficacité.		
Unités d’enseignement :		
F22.00195	Neurosciences, multihandicap et projet interdisciplinaire	6 crédits ECTS
F22.00022	Migration, diversité et inclusion	3 crédits ECTS
F22.00184	Méthodologie d’intervention en enseignement spécialisé	3 crédits ECTS
Modalités d’évaluations :		
F22.00195	Évaluation durant les sessions officielles de la Faculté, avec note (EN)	
F22.00022	Évaluation intégrée au cours, avec note (IN)	
F22.00184	Évaluation intégrée au cours, avec note (IN)	

Module 3 – Fondements de la recherche		12 crédits ECTS
Ce module permet d'acquérir des compétences de compréhension et de recherches scientifiques dans le domaine de l'enseignement spécialisé. Celles-ci incluent :		
- des connaissances des processus de recherche scientifique en développant les capacités à évaluer et à refléter de manière critique les recherches existantes dans le domaine de l'enseignement spécialisé ; - la capacité à mobiliser des savoirs issus de la recherche pour ajuster les pratiques pédagogiques, s'engager dans des démarches d'évaluation, de lecture critique et de production de connaissances professionnelles ; - des connaissances des procédures statistiques et des capacités à les utiliser, ainsi que l'examen critique des études et des procédures de test dans un contexte de recherche ; - la capacité à choisir une problématique de recherche scientifique dans le domaine de l'enseignement spécialisé et de planifier, mettre en œuvre et rédiger un projet de recherche dans le cadre du mémoire de Master.		
Unités d'enseignement :		
F22.00067	Statistiques I et II*	6 crédits ECTS
F22.00070	Statistiques III*	3 crédits ECTS
F22.00071	Statistiques IV*	3 crédits ECTS
F22.00060	Processus de recherche	3 crédits ECTS
F22.00062	Séminaire de recherche I : accompagnement du mémoire de Master	1.5 crédits ECTS
F22.00087	Séminaire de recherche II : accompagnement du mémoire de Master	1.5 crédits ECTS
* L'étudiant·e qui n'a pas validé une unité d'enseignement de statistiques à 6 ECTS durant ses études antérieures suit l'unité d'enseignement <i>Statistiques I et II</i> . L'étudiant·e qui a validé une unité d'enseignement de statistiques à 6 ECTS durant ses études antérieures suit les unités d'enseignement <i>Statistiques III</i> et <i>Statistiques IV</i> .		
Modalités d'évaluations :		
F22.00067	Évaluation durant les sessions officielles de la Faculté, avec note (EN)	
F22.00070	Évaluation intégrée au cours, avec note (IN)	
F22.00071	Évaluation intégrée au cours, avec note (IN)	
F22.00060	Évaluation intégrée au cours, avec note (IN)	
F22.00062	Évaluation intégrée au cours, sans note (I)	
F22.00087	Évaluation intégrée au cours, sans note (I)	

Module 4 – Pratique de l'enseignement spécialisé	21 crédits ECTS
Ce module permet d'acquérir des compétences pédagogiques pratiques des étudiant·e·s dans le champ de l'enseignement spécialisé, à travers des stages supervisés réalisés dans des classes inclusives, des écoles spécialisées ou dans des contextes de transition scolaire. Une attention particulière est portée sur les enfants et/ou adolescent·e·s : • présentant des troubles d'apprentissage, des troubles du langage et/ou des troubles du comportement ; • présentant un ou des troubles du neurodéveloppement, notamment un trouble du développement intellectuel (TDI) et/ou un trouble du spectre de l'autisme ; • présentant des troubles ou handicaps associés. Les stages préparent les étudiant·e·s à intervenir dans une pluralité de contextes éducatifs en développant des compétences professionnelles centrées sur l'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers dans une perspective inclusive. Plus spécifiquement, ils permettent : • d'exercer le rôle d'enseignant·e spécialisé·e dans les différentes structures du système éducatif (école ordinaire, structures spécialisées, dispositifs de transition) ; • d'expérimenter des situations d'accompagnement dans des environnements scolaires ordinaires et spécialisés, en collaboration étroite avec les enseignant·e·s de classes régulières et les équipes pluridisciplinaires ; • de vivre une progression graduée d'expériences professionnelles, en cohérence avec les objectifs de formation ; • de participer à des dispositifs de co-intervention, de co-enseignement ou de co-construction de projets pédagogiques différenciés, en lien avec les contextes institutionnels rencontrés ; • de s'impliquer dans les processus de transition scolaire (entrée à l'école, passage entre les cycles, transition professionnelle), en apportant un soutien spécialisé individualisé ; • de développer une posture réflexive sur leurs compétences professionnelles, personnelles et sociales, dans une perspective d'auto-évaluation et de perfectionnement continu ; • d'analyser leur pratique à la lumière des connaissances scientifiques et des cadres théoriques pertinents en pédagogie spécialisée. Les stages sont encadrés par des séminaires de pratique conçus pour accompagner les futur·e·s enseignant·e·s dans le développement d'une posture professionnelle réflexive, éthique et contextualisée, en lien avec les exigences de l'école inclusive et les savoirs issus de la recherche. Ces séminaires permettent en outre de : • mobiliser les savoirs issus de la recherche pour éclairer l'action pédagogique ; • développer une posture éthique et responsable, fondée sur les valeurs de justice, d'inclusion, de bien-être et de collaboration ; • prendre en compte les contextes institutionnels, sociaux et culturels dans lesquels s'inscrit l'action éducative, afin d'ajuster les pratiques aux réalités des élèves et des contextes ; • renforcer les compétences de collaboration interprofessionnelle, de travail en réseau et de co-construction de parcours pédagogiques différenciés et inclusifs ; • créer un espace de co-construction entre pairs, pour analyser collectivement les pratiques et élaborer des pistes d'action transposables, éclairées par les recommandations de bonnes pratiques actuelles	
Admission aux unités d'enseignement :	
• L'unité d'enseignement <i>Formation pratique 1 (FP1) : Stage dans le domaine des troubles d'apprentissage, troubles du langage, troubles du comportement</i> ne peut être entreprise que lorsque les unités d'enseignement <i>Méthodologie d'intervention en enseignement spécialisé</i> et <i>Troubles d'apprentissage et modèles d'intervention</i> ont été réussies ; • L'unité d'enseignement <i>Formation pratique 2 (FP2) : Stage dans le domaine du TDI</i> ne peut être entreprise que lorsque l'unité d'enseignement <i>Formation pratique 1 (FP1) : Stage dans le domaine des troubles d'apprentissage, troubles du langage, troubles du comportement</i> a été réussie ; • L'unité d'enseignement <i>Formation pratique 3 (FP3) : Stage à choix</i> ne peut être entreprise que lorsque l'unité d'enseignement <i>Formation pratique 2 (FP2) : Stage dans le domaine du TDI</i> a été réussie.	

Unités d'enseignement :		
F22.00069	Formation pratique 1 (FP1) : Stage dans le domaine des troubles d'apprentissage, troubles du langage, troubles du comportement	6 crédits ECTS
F22.00073	Formation pratique 2 (FP2) : Stage dans le domaine du TDI	6 crédits ECTS
F22.00074	Formation pratique 3 (FP 3) : Stage à choix	6 crédits ECTS
F22.00083	Examen final	3 crédits ECTS
Modalités d'évaluations :		
F22.00069	Le stage FP1 (17 jours) est évalué comme « réussi » ou « échoué » (I). Les informations détaillées concernant les modalités du stage FP1 sont exposées dans le document <i>Guide et prescriptions – Formation pratique 1 (FP1)</i> disponible sur le site internet du Département de pédagogie spécialisée. Le stage est accompagné du séminaire d'analyse des pratiques FP1 qui se déroule selon un calendrier défini en début de semestre. Le SAP FP1 offre un cadre structuré permettant à chaque groupe d'étudiant·e·s d'analyser de manière critique des séquences d'enseignement réalisées par eux-mêmes et par leurs pairs (6 à 8 vidéos par groupe).	
F22.00073	Le stage FP2 (20 jours) est évalué comme « réussi » ou « échoué » (I). Les informations détaillées concernant les modalités du stage FP2 sont exposées dans le document <i>Guide et prescriptions – Formation pratique 2 (FP2)</i> disponible sur le site internet du Département de pédagogie spécialisée. Le stage est accompagné du séminaire d'analyse des pratiques FP2 qui se déroule selon un calendrier défini en début de semestre. Le SAP FP2 offre un cadre structuré permettant à chaque groupe d'étudiant·e·s d'analyser de manière critique des séquences d'enseignement réalisées par eux-mêmes et par leurs pairs (6 à 8 vidéos par groupe).	
F22.00074	Le stage FP3 (25 jours) est évalué comme « réussi » ou « échoué » (I). Les informations détaillées concernant les modalités du stage FP3 sont exposées dans le document <i>Guide et prescriptions – Formation pratique 3 (FP3)</i> disponible sur le site internet du Département de pédagogie spécialisée. Le séminaire qui l'accompagne se déroule sur un après-midi selon le calendrier défini (ensemble des étudiant·e·s inscrit·e·s).	
F22.00083	L'examen final est un examen oral de 45 minutes. Il porte sur l'analyse d'une séquence vidéo en lien avec la méthodologie d'intervention et réalisée durant l'unité d'enseignement <i>Formation pratique 3 (FP 3) : Stage à choix</i> . L'examen final se réalise durant l'unité d'enseignement <i>Formation pratique 3 (FP 3) : Stage à choix</i> mais son évaluation est indépendante du stage. L'examen final est une évaluation avec note (IN). Les informations détaillées concernant les modalités de l'examen final sont exposées dans le document <i>Guide et prescriptions – Examen final</i> disponible sur le site internet du Département de pédagogie spécialisée.	

Module 5 – Mémoire de Master	30 crédits ECTS
Le mémoire de Master représente une charge de travail de 30 crédits ECTS. Il comprend : - le mémoire de Master (partie écrite) ; - sa soutenance (partie orale).	
Modalités d'évaluations : Le mémoire de Master doit traiter d'un sujet en relation avec le programme d'études <i>Major</i>. Il vise à démontrer la capacité de l'étudiant·e à conduire un projet de recherche contribuant à la compréhension et à l'amélioration des dispositifs scolaires destinés aux élèves à besoins éducatifs particuliers, ainsi qu'aux intervenant·e·s, aux familles ou aux autorités scolaires. Il peut être pluridisciplinaire. Il présente les résultats d'une recherche personnelle, conduite selon les principes scientifiques. La rédaction du mémoire de Master est un travail individuel. Bien que le mémoire de Master puisse être réalisé dans le cadre d'une recherche collaborative, la partie écrite doit être rédigée par un ou une seul·e candidat·e. Les informations détaillées concernant la réalisation du mémoire de Master sont exposées dans le document <i>Guide de rédaction des travaux écrits</i> disponible sur le site internet du Département de pédagogie spécialisée. Aucun·e autre expert·e n'est sollicité·e pour évaluer avec le superviseur ou la superviseuse le mémoire de Master. L'assesseur·e est désigné·e par le ou la responsable du programme d'études.	

4 Evaluations

4.1 Dispositions générales

Un crédit ECTS représente en moyenne trente heures de travail pour l'étudiant·e. Les crédits ECTS sont attribués sur la base d'unités d'enseignement jugées suffisantes (art. 3 chif. 7 et 14 du Règlement des études).

L'évaluation d'une unité d'enseignement peut être réalisée pendant le semestre ou pendant une session d'examen. La prestation demandée peut être notée ou faire l'objet d'une décision « réussi » ou « échoué ». Les évaluations peuvent prendre la forme d'un examen oral ou écrit, d'un travail écrit, d'un exposé, d'un rapport, d'un portfolio, d'une tâche complexe, d'une activité de validation, etc. Dans le cadre du présent programme, les modalités d'évaluation suivantes sont possibles :

- évaluation intégrée au cours, avec note (IN)
- évaluation intégrée au cours, sans note (I)
- évaluation durant les sessions officielles de la Faculté, avec note (EN)

L'évaluation d'une unité d'enseignement peut s'effectuer en une ou plusieurs parties qui peuvent être réalisées pendant le semestre ou pendant une session d'examen. Dans le cas d'une évaluation constituée de plusieurs parties, l'étudiant·e qui ne participe pas à toutes les parties obtient un échec à l'évaluation.

Les modalités pour la réalisation et la remise du mémoire de Master sont données dans les documents *Guide de rédaction des travaux écrits* disponible sur le site internet du Département de pédagogie spécialisée.

Les unités d'enseignement sont regroupées en modules. Un module est validé une fois que toutes les unités d'enseignement qui le composent ont été réussies. La compensation d'une évaluation insuffisante au sein du module n'est pas possible.

4.2 Reconnaissances

Hormis le mémoire de Master et les unités d'enseignement *Séminaire de recherche I : accompagnement du mémoire de Master* et *Séminaire de recherche II : accompagnement du mémoire de Master*, toutes les unités d'enseignement de ce programme d'études peuvent potentiellement être validées par le biais d'une reconnaissance formelle (au sens de l'art. 3 al. 5 des Directives reconnaissances), dans la limite du nombre de crédits ECTS maximal prévu (art. 3 al. 1).

Les acquis réalisés plus de 10 ans avant le dépôt de la demande de reconnaissance ne peuvent pas être reconnus.

4.3 Inscription aux unités d'enseignement et aux évaluations

L'étudiant·e doit s'inscrire pour chaque unité d'enseignement et chaque évaluation via le guichet virtuel selon le calendrier de la faculté (art. 33 et 34 du Règlement des études). Un·e étudiant·e non inscrit·e ne peut pas prétendre à une évaluation.

4.4 Unités d'enseignement hors session

Les unités d'enseignement *Formation pratique 1 (FP1) : Stage dans le domaine des troubles d'apprentissage, troubles du langage, troubles du comportement, Formation pratique 2 (FP2) : Stage dans le domaine du TDI, Formation pratique 3 (FP 3) : Stage à choix et Examen final* sont définies comme hors session.

4.5 Notation

Les évaluations sont notées ou font l'objet d'une décision « réussi » ou « échoué ». L'échelle de notation pour les évaluations notées se compose des notes entières et des demi-points de 1 à 6, où 6 est la meilleure note. Les notes de 6 à 4 qualifient les évaluations réussies, les notes en dessous de 4 qualifient les évaluations échouées (art. 22 et 23 du Règlement des études).

4.6 Tentatives et échec définitif

Une évaluation échouée équivaut à un échec. Une évaluation échouée peut être répétée une fois. Si l'étudiant·e ne réussit pas la deuxième tentative, il/elle est en échec définitif à l'unité d'enseignement ou au module. Sur demande auprès du secrétariat du Département, l'étudiant·e peut obtenir l'accès à une troisième tentative, pour une seule évaluation et une seule fois dans chaque programme d'études de la Faculté. Si nécessaire, une session d'examens supplémentaire est accordée pour cette troisième tentative. S'il/elle ne réussit pas cette unique troisième tentative, il/elle est en échec définitif à l'unité d'enseignement ou au module.

Les unités d'enseignement pour lesquelles une troisième tentative est autorisée sont précisées dans le chapitre 3.2. En cas d'échec définitif dans un programme d'études, l'étudiant·e ne peut plus poursuivre ses études dans ce programme d'études pendant une période de cinq ans à partir de la session d'examens concernée (art. 24 du Règlement des études).

Les études sont considérées comme échouées définitivement et ne peuvent être poursuivies si l'un des critères suivants est rempli :

- l'UE obligatoire n'a pas été validée lors des deux tentatives (exception faite de l'éventuelle troisième tentative) ;
- l'UE obligatoire n'a pas été validée dans les quatre sessions (exception faite du report de session en raison de conflit horaire ou d'absence justifiée) ;
- la durée maximale autorisée pour les études (selon art. 10 du Règlement des études) est dépassée.

4.7 Mémoire de Master

La note du module *Mémoire de Master* résulte de la moyenne des notes attribuées au mémoire de Master, partie écrite (avec pondération double) et à la soutenance. Le mémoire de Master est considéré comme réussi si la note du mémoire et la note de la soutenance sont égales ou supérieures à 4 (art. 75 du Règlement des études). En principe, un mémoire de Master déposé ne peut plus être retiré ou changé sous peine d'échec (art. 69 al. 2 du Règlement des études).

Un·e étudiant·e dont l'admission à la soutenance a été refusée est autorisé·e à remanier son mémoire de Master. Une décision motivée lui est communiquée sous forme écrite par le superviseur ou la superviseuse et un délai raisonnable lui est imparti pour remanier son mémoire de Master. Une copie de la décision doit être adressée au Décanat. Un mémoire de Master peut être remanié une seule fois. Un deuxième refus d'admission à la soutenance équivaut à un échec définitif. Lorsque la note attribuée à la soutenance est insuffisante, un échec est constaté. Le superviseur ou la superviseuse adresse à l'étudiant·e une décision écrite motivée et convoque une nouvelle soutenance dans un délai de trois mois. Un mémoire de Master ne peut être présenté plus de deux fois en soutenance. En cas d'échec définitif, l'étudiant·e n'est pas autorisé·e à poursuivre ses études dans le programme d'études *Major* concerné.

4.8 Note finale

La note finale servant de base à l'attribution de la distinction correspond à la moyenne des notes non arrondies et non pondérées des modules du programme d'études *Major* ; la note d'un module résulte de la moyenne non arrondie et non pondérée des notes des unités d'enseignement qui le composent, hormis pour le module *Mémoire de Master* (art. 77 du Règlement des études).

5 Entrée en vigueur et dispositions transitoires

Le présent plan d'études entre en vigueur au semestre d'automne 2025. Il s'applique à chaque étudiant·e qui commence sa formation à partir du semestre d'automne 2025.

L'étudiant·e qui, au moment de l'entrée en vigueur du présent plan d'études, était déjà inscrit·e dans le programme d'études *Master of Arts spécialisé en pédagogie spécialisée : orientation enseignement spécialisé* de la Faculté des lettres et des sciences humaines est soumis·e au présent plan d'études. Une reconnaissance complète des crédits acquis est garantie. Durant la période transitoire, le ou la responsable de programme d'études décide quelles unités d'enseignement selon le présent plan d'études remplacent les unités qui ne seraient éventuellement plus proposées.

Annexe : Compléments

Fondements de la pédagogie spécialisée

Module 1 – Fondements de la pédagogie spécialisée I		15 crédits ECTS
Ce module permet d'acquérir des compétences de base dans le domaine de la pédagogie spécialisée. Celles-ci incluent :		
- des connaissances et des réflexions sur des questions spécifiques en éducation spécialisée telles que l'évolution des politiques de soutien, les théories principales du domaine de la pédagogie spécialisée, les différents types des handicaps, le système scolaire suisse, les statistiques scolaires, l'intégration scolaire ainsi que les questions éthiques inhérentes au champ de la pédagogie spécialisée ; - des connaissances et des compétences réflexives sur les questions de pédagogie spécialisée au regard des découvertes scientifiques relatives sur les différents types de handicap et sur les soutiens possibles au niveau neurologique, psychologique et pédiatrique.		
Unités d'enseignement :		
F22.00001	Pédagogie spécialisée I	6 crédits ECTS
F22.00002	Pédagogie spécialisée II	3 crédits ECTS
F22.00194	Pédagogie spécialisée différentielle	3 crédits ECTS
F22.00193	Inclusion et participation	3 crédits ECTS
Modalités d'évaluations :		
F22.00001	Évaluation durant les sessions officielles de la Faculté, avec note (EN)	
F22.00002	Évaluation durant les sessions officielles de la Faculté, avec note (EN)	
F22.00194	Évaluation durant les sessions officielles de la Faculté, avec note (EN)	
F22.00193	Évaluation durant les sessions officielles de la Faculté, avec note (EN)	

Module 2 – Fondements de la pédagogie spécialisée II		15 crédits ECTS
Ce module permet d'acquérir des compétences de base en pédagogie spécialisée. Celles-ci incluent :		
- des connaissances des troubles psychopathologiques les plus fréquents chez l'enfant et l'adolescent ainsi que leur genèse ; - des connaissances des principaux troubles dans le champ de la neuropsychologie de l'enfant et l'adolescent ; - des connaissances du trouble du spectre de l'autisme.		
Unités d'enseignement :		
F22.00012	Psychopathologie	6 crédits ECTS
F22.00166	Neuropsychologie appliquée de l'enfant	3 crédits ECTS
F22.00125	Neurologie et handicaps	3 crédits ECTS
F22.00120	Spectre de l'autisme	3 crédits ECTS
Modalités d'évaluations :		
F22.00012	Évaluation durant les sessions officielles de la Faculté, avec note (EN)	
F22.00166	Évaluation intégrée au cours, avec note (IN)	
F22.00125	Évaluation intégrée au cours, avec note (IN)	
F22.00120	Évaluation durant les sessions officielles de la Faculté, avec note (EN)	

Aucune unité d'enseignement de ce programme d'études ne peut faire l'objet d'une troisième tentative à une évaluation.

Fondements de l'enseignement en classes ordinaires

Module 1 – Fondements de l'enseignement en classes ordinaires		15 crédits ECTS
Ce module permet d'acquérir des compétences de base dans le domaine de l'enseignement en classes ordinaires en contexte inclusif. Celles-ci incluent des connaissances et des capacités à planifier des leçons d'apprentissage différenciées inscrites dans des projets fondés scientifiquement, à les mettre en œuvre, à les réfléchir au regard des approches didactiques en vigueur : • acquisition de connaissances didactiques générales qui met un accent particulier sur la planification, la mise en œuvre, la réflexion requises pour édifier des leçons différenciées favorisant la prise en charge d'un groupe hétérogène ; • acquisition de connaissances permettant d'évaluer et de planifier scientifiquement des leçons en français et en mathématiques ; • acquisition de connaissances permettant de dépister les facteurs qui entravent les processus d'apprentissage en cas d'échec scolaire.		
Unités d'enseignement :		
F22.00064	Didactique de l'enseignement régulier et des sciences en contexte inclusif	3 crédits ECTS
F22.00032	Didactique des mathématiques en contexte inclusif	3 crédits ECTS
F22.00044	Didactique du français en contexte inclusif	3 crédits ECTS
F22.00030	Evaluation et différenciation	3 crédits ECTS
F22.00061	Echec scolaire	3 crédits ECTS
Modalités d'évaluations :		
F22.00064	Évaluation intégrée au cours, avec note (IN)	
F22.00032	Évaluation intégrée au cours, avec note (IN)	
F22.00044	Évaluation intégrée au cours, avec note (IN)	
F22.00030	Évaluation intégrée au cours, avec note (IN)	
F22.00061	Évaluation intégrée au cours, avec note (IN)	

Module 2 – Pratique de l’enseignement en classes ordinaires		15 crédits ECTS
Ce module permet d’acquérir des connaissances théoriques et pratiques dans le domaine de l’enseignement en classes ordinaires et/ou en contexte inclusif. Celles-ci sont développées par : • la mise en œuvre des connaissances didactiques et l’expérimentation pratique dans le cadre d’un stage dans les classes ordinaires ; • l’acquisition de capacités réflexives pour évaluer l’efficacité de sa pratique professionnelle ; • la mise en œuvre de pratiques différenciées en vue de gérer l’hétérogénéité des élèves ; • l’acquisition de connaissances sur la manière dont les TIC peuvent être intégrés aussi bien dans les pratiques d’apprentissage que dans les tâches administratives de l’école. L’acquisition de connaissances didactiques transversales en musique et en éducation physique s’effectue conformément aux approches méthodologiques en vigueur.		
Unités d’enseignement :		
F22.00186	Pratique dans l’enseignement primaire	7.5 crédits ECTS
F22.00187	TIC dans l’enseignement	1.5 crédits ECTS
F22.00066	Séminaire d’analyse des pratiques	3 crédits ECTS
F22.00115	Didactique transversale en contexte inclusif (Musique et Éducation physique)	3 crédits ECTS
Modalités d’évaluations :		
F22.00186	Évaluation intégrée au cours, sans note (I)	
F22.00187	Évaluation intégrée au cours, sans note (I)	
F22.00066	Évaluation intégrée au cours, sans note (I)	
F22.00115	Évaluation intégrée au cours, sans note (I)	

Aucune unité d’enseignement de ce programme d’études ne peut faire l’objet d’une troisième tentative à une évaluation.